



Joinville-le-Pont, le 21 octobre 2013

Secrétariat du Maire

Dossier suivi par : Corinne LEBON
☎ : 01 49 76 60 04

Objet : Votre recours relatif au double sens cyclable

Madame Anne Meunier
Présidente de Joinville Ecologie
22 bis quai du Barrage
94340 Joinville-le-Pont

Madame,

J'ai bien reçu la copie du recours contentieux que vous avez adressé au Tribunal Administratif, à l'encontre de l'arrêté que j'ai pris instituant les zones 30 sur le territoire communal et interdisant le contre sens cyclable dans les voies à sens unique.

Je regrette que vous n'ayez pas souhaité m'interroger à ce sujet. J'aurais ainsi pu vous répondre, en effet, que même si je suis réticent au double sens cyclable pour des raisons de sécurité, j'ai finalement décidé de l'autoriser, au regard du retour d'expériences positives dans d'autres communes et du droit commun. Je l'ai annoncé officiellement à diverses reprises au début du mois de septembre.

La signalétique horizontale et verticale obligatoire dans la mise en place du contre sens cyclable a été commandée et elle sera en place dans quelques semaines. L'arrêté du 7 août est donc conservatoire et garantit la sécurité des cyclistes et des automobilistes le temps que les travaux se terminent. Il sera abrogé par la suite.

Regrettant que votre association ait choisi de s'engager dans la procédure judiciaire plutôt que dans la voie du dialogue, je reste à votre entière disposition pour répondre à d'éventuelles questions complémentaires et je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sincères salutations.

Olivier BOBNE



Maire de Joinville-le-Pont